



CHARTRE SÉCURITÉ

La société **ContainerZ** a conscience des risques professionnels potentiels liés à son activité.

La société ContainerZ souhaite protéger ses salariés, s'impliquer et impliquer tous ses salariés dans des attitudes vertueuses en termes de sécurité :

- Respect des législations en vigueur,
- Respect des consignes,
- Port obligatoire des EPI,
- Maîtrise du traitement des produits dangereux,
- Interdiction de fumer hors des zones dédiées,
- Information des personnels.

Mise en œuvre de la politique sécurité

La Direction est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique sécurité.

La Direction est chargée de s'assurer de la compréhension de la politique sécurité en communiquant au travers de messages et d'interventions lors de réunions d'informations regroupant tout ou partie du personnel.

La mise en œuvre, l'entretien et l'amélioration de la politique sécurité sont assurés par le comité de direction, qui lors d'une Revue de Direction, fait la synthèse des tableaux de suivi des indicateurs adéquats, des audits internes et leurs suivis, et de l'efficacité des actions correctives et préventives.

Fait à Marseille, le 1^{er} novembre 2013

Eric Benson / Stéphane Berraoui
Gérants de la SAS ContainerZ